



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article135>

Collectivités locales : la formation professionnelle en danger !

- SYNDICATS - Territoriaux Arles -

Date de mise en ligne : lundi 11 juillet 2011

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Les territoriaux d'Arles, avec leur syndicat CGT, n'acceptent pas les restrictions budgétaires

Conséquence de la RGPP (voir article sur la défense et la promotion des services publics) les effectifs diminuent alors que les besoins de services publics ne cessent d'augmenter, effets de la paupérisation de la société.

Les collectivités locales n'échappent pas au phénomène. La Marie d'Arles non plus, même si le nombre d'agents n'a pas vraiment diminué ; en fait il s'agit souvent de redéploiements pour faire face aux besoins nouveaux.

Le besoin de formation n'a donc jamais été aussi grand.

C'est dans ce contexte que le président de la commission des finances du Sénat, Jean Arthuis, a déposé un amendement qui baisse le taux de la cotisation des collectivités territoriales au CNFPT (Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale) qui passerait de 1% (déjà insuffisant !) à 0,9%

Cet amendement a été adopté par les sénateurs le 23 juin. Il doit être examiné par la Commission Mixte Paritaire à l'Assemblée Nationale. Pour l'avenir du CNFPT, il est essentiel que cette Commission refuse d'adopter cet amendement.

Pour la qualité du service public défendons la formation professionnelle des agents des collectivités locales

Voir le tract unitaire (fichier ci-joint)



alerte aux agents

Signer la pétition (fichier ci-joint)



pétition